

*République française*  
*YONNE*  
*CHATEL CENSOIR - COMMUNE*

**Séance du samedi 25 avril 2026**

**Date de la convocation: 21/04/2026**

**Membres en  
exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants: 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le vingt-cinq avril deux mille vingt-six l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
d'Olivier MAGUET,***

**Présents :** Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,  
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Clara  
CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe  
OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina  
ROULT, François CANVET, Stéphane JACQUES

**Représentés :** Annick IENZER représentée par Joël  
BOISSIERE

**Excusés :**

**Absents:**

**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - (DE 042 2026)**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le Maire propose de maintenir les taux existants pour toutes les taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,00 %
- taxe d'habitation : 19,42 %

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.



Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance



Joël BOISSIERE

Le Maire,



Olivier MAGUET



COMMUNE : 091 CHATEL-CENSOIR  
 ARRONDISSEMENT : 89 AVALLON  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	785 337	38,44	112,37	746 000	286 762	38,44	286 762
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	36 235	37,00	122,06	36 700	13 579	37,00	13 579
Taxe d'habitation (TH)	350 925	19,42	55,96	344 600	66 921	19,42	66 921
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	367 262		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	367 262

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	367 262		38,44	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026 cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		367 262	1,000000	37,00	
Taxe d'habitation (TH)				19,42	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 968	0	-67 327	-43 887	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+ 367 262	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	= 259 016
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 108 246		

Total des produits attendus

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 089-218900918-DE\_042\_2026-DE  
 A G E D I

Le 25/04/2026  
 Pour la Commune

Olivier MAGUE



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
 ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	
a. Personnes de condition modeste	428	a. Par le conseil municipal	26 110
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	
c. Locaux industriels	314	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	
		b. Par la loi (terres agricoles)	
		c. Par la loi (autres)	14 965
		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	283
		a. Par le conseil municipal	
		b. Par la loi	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Exonérations en zone daménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	303 800
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	40 800
c. Locaux Industriels		c. Correction des bases THRS	-6 847
d. Autres allocations		d. Correction des bases THLV	-2 091
		e. Correction des bases MTHRS	>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. TVA compensant la TH	>>>	<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
b. TVA compensant la CVAE	0	a. TVA compensant la TH	>>>
c. Coefficient correcteur		b. TVA compensant la CVAE	
d. Taux FB commune 2020		c. Coefficient correcteur	
e. Taux FB département 2020		d. Taux FB commune 2020	
		e. Taux FB département 2020	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes		
b. Centrales électriques		
c. Centrales photovoltaïques		
d. Centrales hydrauliques		
e. Centrales géothermiques		
f. Transformateurs électriques		
g. Stations radioélectriques		
h. Installations gazières et autres		
i. Taxe sur les pylônes		

5. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de CFE au niveau :</b>		
a. National		
b. Communal		
<b>Taux maximum :</b>		
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		
b. Taux maximum de la majoration spéciale		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>				
Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
national 12	39,79	14	115,48	16
départemental 13	46,19	15	3,11	112,37
	51,19		127,98	5,92
	23,67		59,18	3,22
	>>>		>>>	>>>
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...</b>		<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	>>>	16,16
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	24,67

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026  
 Date de réception de l'AR: 11/05/2026  
 089-218900918-DE\_042\_2026-DE  
 AGFEDI